



COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES



Saison 2023/2024 Procès-verbal N°06

Réunion du :	Mardi 12 mars 2024 Au district du Cher
Présidence :	Frédéric FREMONT
Présents :	Didier DE MARI - Guy OLLIVIER - Fabrice GUIHO – Patrick TERMINET
Excusés :	Régis MEUNIER – Patrick BASTGEN – Jean-Michel DENONIN – Patricia DEVILLE
Assistent à la séance :	Monique JUSTE (en visio) – Joël LORY (36) – Gérard LACROIX (45) – Daniel GASNIER (45) – Johan MICHOUX (18)
Absent :	

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.
L'ensemble des membres remercie Marc TERMINET et le district du cher pour l'accueil reçu.

Approbation du procès-verbal N°05.

La commission présente à la famille de Patricia DEVILLE ses sincères condoléances et l'assure de sa sympathie attristée

La commission présente à la famille de Joann MICHOUX ses sincères condoléances et l'assure de sa sympathie attristée

La commission présente à la famille de Isabelle RUIZ (délégue FFF IDF) ses sincères condoléances et l'assure de sa sympathie attristée

La commission présente à la famille de Jean-Luc GABILLARD ses sincères condoléances et l'assure de sa sympathie attristée

Prompt rétablissement à Patrick BASTGEN

1 - Informations :

- Mail de Manuel ALMEIDA.
- Mail du club de Saint Amand Montrond.
- Mail service compétition pour modification règlement des coupes (2023 – 2024).

2 – Effectifs des délégués :

- 2 délégués LFP
- 15 délégués FFF + 1 Accompagnateur FFF
- 13 délégués A Ligue
- 24 délégués B Ligue
- 2 Accompagnateurs Ligue
- 6 délégués stagiaires Ligue
- 16 accompagnements réalisé

3 – Groupe de travail :

- Retour du document prise de note (Monique, Patrick et Gérard) pour validation à la prochaine réunion.

4 – Formation des délégués « gestion des conflits » :

- 18 → A programmer
- 28 → Fait
- 36 → Fait
- 37 → Fait
- 41 → A programmer
- 45 → le 30 mars 2024

5 – Effectifs Délégués Départementaux :

- 18 → 10
- 28 → 05
- 36 → 02
- 37 → 08
- 41 →
- 45 → 08

6 – Rappel délégués :

- **OBLIGATION** dans toutes les circonstances de mettre en copie par mail l'adresse delegates@centre.fff.fr
- Aucune demande de changement, d'indisponibilité etc... par téléphone !
- Incidents matchs → sms, appel et mail obligatoire ! Frédéric FREMONT et/ou Didier DE MARI.

7 – FMI :

- Modification de l'article 32 alinéa 7 des RG de la Ligue, 5 personnes licenciées maximum admises sur le banc de touche en R1, R2 et R3. Elles devront être inscrites sur la FMI.
- Le responsable sécurité est le **directeur de sécurité**.
- Le commissaire de club est le **responsable de sécurité / bénévole**.
- Rapport complémentaire du délégué, **il faut cocher la case !**
- Infos arbitre à remplir par le délégué (blessés, buteurs, incidents, spectateurs).

8 – Indemnités kilométriques :

- 0.446€/Km pour les délégués (décision du CODIR).
- 0.401€/km pour les commissions, réunions et représentations.
- Allègement fiscal = crédit d'impôt (nouvelle disposition).
- Privilégier les réunions en visio.

9 – Calendrier 2023/2024 :

Réunion du bureau :

- Mardi 09 Avril 2024 en visio.
- Mercredi 29 Mai 2024 en présentiel à Meung Sur Loire.

Réunion de fin de saison des délégués LCVL :

- Le samedi 22 Juin à Blois 9h00.

LE PRESIDENT
FREMONT Frédéric

LE SECRETAIRE
GUIHO Fabrice